

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle  
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale,  
le 12 septembre 2017 à 20H00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier  
Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau  
Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Est absent :

Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier  
Siège no 4 Madame Monique Boucher

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi

**Ordre du jour de la réunion du 12 septembre 2017**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Financement règlement d'emprunt 152-2016 - adjudication
4. Financement règlement d'emprunt 152-2016 - concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 499 300 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2017
5. Période de questions
6. Fin de la rencontre

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2017-09-319**

Il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

**3- FINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT 152-2016 –  
ADJUDICATION SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

**2017-09-320**

Date d'ouverture :	12 septembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10h00	Échéance moyenne :	4ans et 7 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,8950 %
Montant :	499 300 \$	Date d'émission :	19 septembre 2017

**Considérant qu'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1. CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE**

19 400 \$	2,89500 %	2018
19 800 \$	2,89500 %	2019
20 400 \$	2,89500 %	2020
20 900 \$	2,89500 %	2021
418 800 \$	2,89500 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,89500 %

**2. BANQUE ROYALE DU CANADA**

19 400 \$	2,91000 %	2018
19 800 \$	2,91000 %	2019
20 400 \$	2,91000 %	2020
20 900 \$	2,91000 %	2021
418 800 \$	2,91000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,91000 %

**3. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE**

19 400 \$	2,00000 %	2018
19 800 \$	2,25000 %	2019
20 400 \$	2,50000 %	2020
20 900 \$	2,70000 %	2021
418 800 \$	2,85000 %	2022

Prix : 98,54900

Coût réel : 3,15886 %

**Considérant que** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE est la plus avantageuse;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 19 septembre 2017 au montant de 499 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 152-2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**4- FINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT 152-2016 -  
CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN  
EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 499 300 \$ QUI SERA  
RÉALISÉ LE 19 SEPTEMBRE 2017**

**2017-09-321**

**Considérant que**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 499 300 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2017, réparti comme suit :

<b>Règlement d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
152-2016	499 300 \$

**Considérant qu'il** y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**Considérant que**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 152-2016, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit pour les montants mentionnés ci-dessous, financé par billets qui sera émis, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 septembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 mars et le 19 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2018.</b>	<b>19 400 \$</b>	
<b>2019.</b>	<b>19 800 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>20 400 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>20 900 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>21 400 \$</b>	<b>(à payer en 2022)</b>
<b>2022.</b>	<b>397 400 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**Que**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 152-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

#### **5-PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

#### **6-FERMETURE DE LA SÉANCE**

**2017-09-322**

Il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée

Il est 20h20

---

Dany Quirion, MAIRE

---

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.